

d'avancer au cours des années antérieures aux termes du programme des subventions. Ce montant atteignait l'an dernier quelque chose comme dix millions, et dans les années précédentes, quelque chose comme 11 millions. Nous nous trouvons ici à augmenter les sommes d'argent assez importantes déjà votées par le parlement aux fins de l'encouragement à la production du charbon. Il est certain que cette subvention servira à stabiliser les marchés du charbon dans la région atlantique. Le ministre nous a dit, que les centrales thermiques dans les provinces en cause utiliseront environ 900,000 tonnes de charbon. Le ministre me permettra de lui dire que si, comme je le reconnais, la formule qu'il a mise au point est nouvelle, je ne puis du tout convenir avec lui que l'ancien gouvernement ne s'était pas engagé à subventionner le charbon utilisé dans ces centrales thermiques.

Il est vrai que la dernière fois que j'ai pris la parole, j'ai cité la déclaration qui a été formulée par l'ancien ministre des Travaux publics, à Lunenburg ou ailleurs, le 6 juin dernier. Selon lui le gouvernement allait subventionner ce charbon s'il y avait lieu. Or aujourd'hui le ministre nous fait savoir que cette cause est faible parce que l'affirmation a été faite incessamment avant le jour des élections. Or, je pourrais citer d'autres déclarations du même ministre en remontant même jusqu'au 29 avril. A mon avis, si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales vérifie le compte rendu du hansard sur le débat qui a porté sur le même sujet, et qui a eu lieu en avril, il constatera que l'ancien député de Cap-Breton-Nord et Victoria a posé au ministre des Mines et des Relevés techniques une question à laquelle celui-ci a répondu en donnant l'assurance que le combustible utilisé dans ces usines serait la houille. On pensait alors, monsieur l'Orateur, qu'il serait possible de subventionner le charbon par rapport à un combustible comme le mazout qui est assujéti à la concurrence et pourrait, en conséquence, devenir meilleur marché que la houille. Le mazout devenant alors le combustible naturel pour produire de l'électricité, le gouvernement subventionnerait le charbon pour qu'il puisse y faire concurrence.

L'hon. M. Brooks: Puis-je poser une question à l'honorable député? Peut-il citer une déclaration en ce sens?

M. MacEachen: J'en ai cité une.

L'hon. M. Brooks: L'honorable député a parlé de l'observation faite par l'ex-ministre des Travaux publics, mais je ne l'ai pas entendu citer de déclaration.

M. MacEachen: Puis-je donner lecture de la déclaration que j'ai citée l'autre jour. Je ne sais pas si j'ai exactement la même dont je me suis servi l'autre jour; mais, cette fois-là, j'ai cité une déclaration extraite du *Chronicle Herald*, d'Halifax, numéro du 6 juin, et dans laquelle l'ex-ministre des Travaux publics dit,—et la déclaration était entre guillemets,—que, sur son autorité, en sa qualité de membre du gouvernement, une subvention serait versée à l'égard du charbon utilisé dans les centrales thermiques, si elle était nécessaire pour assurer un débouché au charbon.

L'hon. M. Brooks: Ce renseignement a-t-il été communiqué aux gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse? Ou bien la déclaration a-t-elle été faite dans un discours électoral juste avant les élections?

M. MacEachen: Non. J'ai toujours cru comprendre à la Chambre qu'on verserait cette subvention. Je pourrais citer d'autres paroles qui remontent à avril et que le même ancien ministre des Travaux publics a prononcées sur son autorité, en sa qualité de membre du gouvernement. J'ai toujours pensé que c'était la ligne de conduite du gouvernement. L'ex-ministre des Travaux publics l'a précisé en maintes occasions. A mon avis, il était de ces fonctionnaires publics du Canada qui ne feraient pas de déclarations erronées sur le programme ministériel même quelques jours avant les élections. Nous devons lui reconnaître ce mérite. Mais cette subvention fournie à l'exploitation du charbon fluctuera avec les cours de la houille américaine.

L'hon. M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Puis-je poser une question à l'honorable député? Se souvient-il d'avoir versé une citation au compte rendu le 9 janvier, comme en fait foi la page 3225 du hansard, en parlant de la proposition du gouvernement libéral:

Aux termes de cette proposition, les lignes de transmission seraient louées à un taux ne comportant aucun bénéfice et l'énergie serait vendue au prix coûtant aux réseaux électriques des provinces.

Les commissions d'énergie du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ne posséderaient nullement ces centrales qui appartiendraient au gouvernement fédéral.

M. MacEachen: Je croyais savoir que les provinces auraient pu les acheter.

L'hon. M. Browne: C'est tiré de votre propre discours.

M. MacEachen: J'avoue que, dans ce discours, je n'ai pas tout dit ce que je savais à propos des centrales thermiques dans les provinces Maritimes.